

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 36/19

OPÉRATIONS AÉRIENNES : D'ÉPANDAGE FORESTIER LAC SAINT-JEAN, CÔTE-NORD, BAS-SAINT-LAURENT, ET GASPESIE

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) procédera encore cette année à un épandage aérien d'envergure.

Les bases des opérations seront les suivantes :

- Dolbeau-St- Félicien, QC (CYDO)
- Chicoutimi/St-Honoré, QC (CYRC)
- Forestville, QC (CYFE)
- Baie-Comeau, QC (CYBC)
- Mont-Joli, QC (CYYY)
- Matane, QC (CYME)
- Ste-Anne-des-Monts, QC (CYSZ)
- Gaspé (Michel-Pouliot), QC (CYGP)
- Bonaventure, QC (CYVB)
- Charlo, NB (CYCL)

Un total de 77 aéronefs, dont 15 pointeurs et 62 aéronefs d'épandage, seront utilisés durant les opérations.

Les opérations d'épandage débuteront vers le 25 mai 2019 à CYDO, CYRC, CYYY et CYME. Celles à CYCL débuteront dès que la météo le permettra. Celles à CYFE et CYBC, sur la Côte Nord, vers le 1er juin 2019, de même qu'à CYSZ, CYGP et CYVB en Gaspésie.

Voici un aperçu par région du nombre maximum d'aéronefs qui se trouveront aux bases au plus fort des opérations :

Lac Saint-Jean		Côte Nord	
CYDO: 15 aéronefs	CYRC: 10 aéronefs	CYBC: 11 aéronefs	CYFE: 7 aéronefs
Bas-Saint-Laurent			
CYYY: 12 aéronefs	CYME: 06 aéronefs		
Gaspésie			Nouveau-Brunswick
CYSZ: 16 aéronefs	CYGP: 7 aéronefs	CYVB: 9 aéronefs	CYCL: 11 aéronefs

Les opérations se déroulent habituellement de 4 h à 7 h 30 (heure locale), et peuvent occasionnellement se prolonger jusqu'à 11 h (heure locale), puis de 18 h à 21 h 30 (heure locale) lorsque les vents sont calmes et qu'il n'y a pas de précipitations. Pour commencer ces activités, des vols d'étalonnage et de reconnaissance seront effectués de jour entre le 23 et le 30 mai 2019. Normalement, l'épandage s'effectue à 60 pieds au-dessus du sommet des arbres et un aéronef de surveillance vole à 1 000 pieds au-dessus. Les aéronefs se rendent jusqu'aux secteurs désignés à environ 1 000 au-dessus du sol (AGL) et retournent aux bases à environ 2 500 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL), à 3 000 pieds ASL et à 3 500 pieds ASL.

La plupart des aéronefs d'épandage sont des Air Tractor 502 jaunes. Les aéronefs de surveillance comprennent des appareils de type C337, C310, PA-31, Piper Aerostar PA-60, Partenavia P-68 et Islander BN2. Le pilote d'aéronef de surveillance fournit des comptes rendus de position sur la fréquence 126,7 MHz avec la mention « Opérations SOPFIM » chaque fois qu'a lieu une opération d'épandage. Vous pouvez communiquer en tout temps avec le pilote de l'aéronef de surveillance sur la fréquence 126,7 MHz.

Vous trouverez ci-dessous une carte des régions où se dérouleront les opérations, y compris tous les secteurs qui seront traités. Si vous devez évoluer à basse altitude dans les mêmes secteurs ou que vous pensez qu'il y aura un conflit avec l'un de nos aéronefs, n'hésitez pas à nous en aviser par courriel ou par téléphone. Les opérations seront particulièrement intenses aux bases de CYYY, CYME, CYSZ, CYGP et CYVB dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie (voir la figure 1).

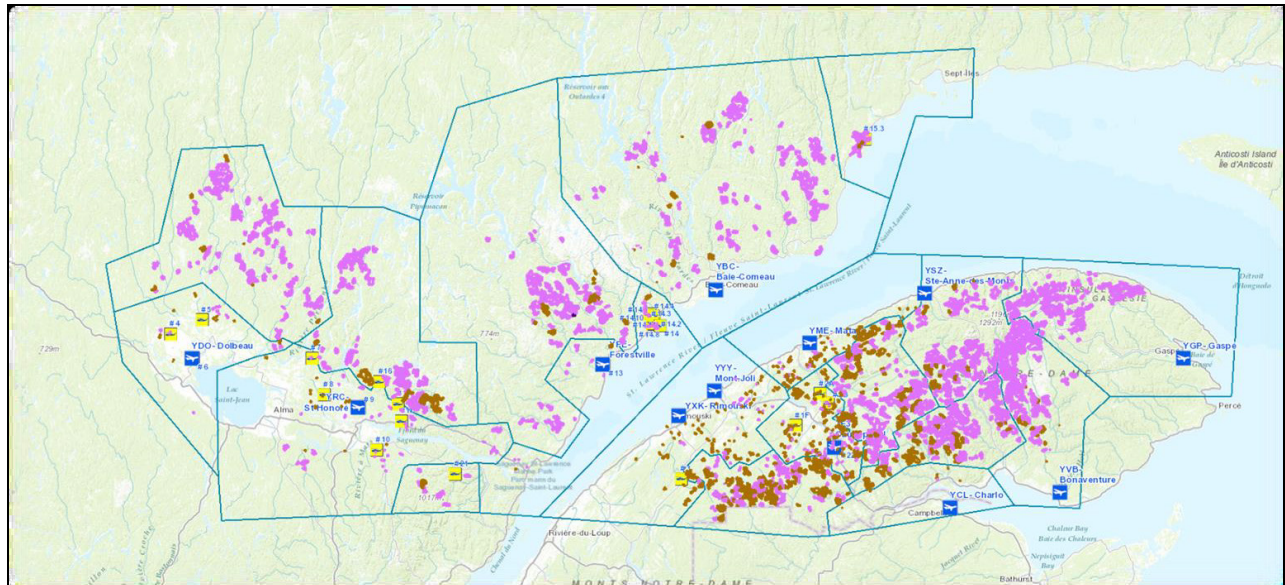


Figure 1 : Carte des opérations d'épandage aérien par région.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec :

La Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM)
À l'attention de : Nicolas Verreault, Directeur adjoint aux opérations

Tél. : 418-554-1611
Courriel : n.verreault@sopfim.qc.ca

James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique